



Sancti Lazari

Cercle de Recherches Historiques sur l'antique
Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem



L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et ses destinées maritimes

Charles de La Roncière. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1914, tome 75. pp. 354-359.

Depuis 1607, végétait en France un petit ordre de chevalerie, dont les membres avaient pour insignes une croix amaranthe sur le manteau et au cou une croix d'or écussonnée des images de Saint-Lazare et Notre-Dame. L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, avait en effet recueilli les biens de l'Ordre de Saint-Lazare sis en France, au moment où celui-ci se disloqua et fusionna partiellement avec l'Ordre savoyard de Saint-Maurice.

Apanage des Nérestang, qui s'y succédèrent comme grands maîtres et se firent tuer au service du roi - Philibert à l'attaque des Ponts-de-Cé (1620), Jean-Claude sous les murs de Turin (1639), Charles au retour de la campagne de Catalogne (1644) - l'Ordre allait s'éteindre après un dernier éclat sous la grande maîtrise de Charles-Achille (1).

Par un paradoxe singulier, un terrien aussi enraciné au sol qu'un gentilhomme du Velay - car Charles-Achille de Nérestang était de là - orienta vers la marine l'activité de ses chevaliers, si, pour mieux dire, il ne rappela point à leur antique destinée, puisque les statuts de l'Ordre de Saint-Lazare prescrivaient de servir sur les galères un semestre tous les trois ans, « chaque trienne » (2). A l'instar de la Milice chrétienne, dont la petite escadre prêta maintes fois appui à Louis XIII, et de la milice de la Sainte-Trinité, à laquelle Richelieu rêvait de confier la garde des mers, l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel porta sur mer toute son action. Dans l'espoir d'obtenir, comme siège de sa grande maîtrise, la concession d'une île du littoral, - Ré ou Portcros (3) - le marquis de Nérestang prêta au roi Louis XIV l'appui de son ordre en armant, le 16 avril 1666, les frégates malouines *Notre-Darne du Mont-Carmel* et *Saint-Lazare*.

Le commandeur placé à leur tête (4), Louis de La Barre d'Arbouville de Grosliou, se signala aussitôt par l'attaque, la prise ou la destruction, près du cap Lizard, de six vaisseaux anglais (5). Assailli à son tour par trois grandes frégates, que deux autres le lendemain rejoignirent, il résista jour et nuit, repoussa deux fois l'abordage ; n'ayant que vingt-huit hommes autour de lui, couvert de blessures, il mourut les armes à la main, face à l'ennemi. C'était la veille d'une fête de Notre-Darne, le 14 août 1666. Une plaque commémorative du glorieux combat fut posée par le chevalier Méréault, chancelier de l'Ordre, dans l'église des Carmes.

L'ordre, doublant le nombre de ses frégates, les confia au fils du doyen du parlement de Bretagne, à Frère René Champion de Cicé (6), en même temps qu'il créait à Saint-Malo une agence générale (7). Commissionné par le roi, qui esquivait ainsi les difficultés soulevées par l'amiral de France et qui prescrivit au duc de Mazarin, gouverneur de Bretagne, de « favoriser les entreprises de l'Ordre » (8), Cicé ne cessa de sillonner la Manche à la tête de ses quatre frégates et de corsaires dunkerquois rangés sous sa bannière. En revenant de Flessingue, où elle avait été porter une dépêche de la cour, sa frégate *le Nérestang* fit la rencontre de deux vaisseaux de guerre britanniques, le 3 juin 1667. Cicé en coula un ; il jeta sur l'autre les grappins d'abordage, lorsqu'une grenade, en éclatant, lui creva les yeux ; une balle l'acheva : « Messieurs, prenez courage, ce n'est rien », dit-il, et il tomba sur le tillac, la tête fracassée, à côté du chevalier de Villemor et de trente de ses hommes hors de combat. Son corps, enveloppé dans le suaire de son pavillon, fut ramené à Dieppe (9).

Son remplaçant, Frère Philippe du Coudray de Condé (10), ancien capitaine de vaisseau, continua la tradition en amarinant, par le travers de Wight, un beau bâtiment de commerce (11). Il eut pour successeur le grand maître lui-même, qui dut aux glorieux services de ses chevaliers le brevet de chef d'escadre. Le 31 décembre 1667 (12), le marquis Charles-Achille de Nérestang recevait la glorieuse mission de commander les deux frégates et les trois autres bâtiments de l'escadre garde-côtes de Bretagne. Le roi lui remit, à cette occasion, le collier et la croix de grand maître de l'Ordre du Mont-Carmel (13).

Cette dignité lui valut la faveur de commander son escadre à part, en cas de jonction avec la flotte royale, et de relever immédiatement du général en chef, sans être subordonné à autrui (14).

C'est dans ces conditions que l'escadre du Mont-Carmel vint appuyer les opérations de La Roche-Saint-André sur les côtes d'Espagne, au cours de la guerre des *Droits de la Reine* (15). Dès que le marquis eut pris la mer en avril 1668 avec dix frégates, aux ordres des chevaliers Du Coudray, Tristan de Saint-Amand, d'Otton-ville, de Brisay, de Castelnau, de Méré, Botrel, Villemor et de La Borde, les pirates de Biscaye disparurent de nos côtes comme par enchantement (16).

La situation privilégiée du grand maître de l'Ordre du Mont-Carmel explique la singulière anomalie qui se produisit en 1669, lors de la réorganisation de notre marine militaire. On eut la surprise de voir soustraire la Bretagne à l'autorité du vice-amiral de France (17) ; elle n'eut point non plus, comme nos autres provinces maritimes, de chef d'escadre en titre. Le grand maître de l'Ordre en tenait lieu.

La mission maritime de l'Ordre se développait de plus en plus. Les Carmes, attachés comme aumôniers à son escadre, reçurent mandat de créer un hôpital pour les marins blessés. Puis, le 31 octobre 1669, des lettres patentes autorisèrent l'Ordre à fonder des académies de marine militaire pour former la jeune noblesse à l'art de la mer. En vertu de quoi, des écoles royales, où l'on enseignait les mathématiques, la géographie et les langues vivantes, s'ouvrirent à Montpellier dès 1671, à Paris en 1677 (18), provoquant ainsi l'émulation des Jésuites, qui proposèrent d'établir à Marseille une école d'hydrographie (19).

Un prétendant à la grande maîtrise avançait qu'il pourrait faire mieux : qu'il pourrait doter la France d'une flotte et la Provence « d'un rempart des plus fermes » en même temps qu'il formerait « aux mathématiques, aux fortifications, au pilotage et à toutes les connaissances de mer un nombre considérable de noblesse ». Ce prétendant, grand seigneur aux abois auquel il avait pris fantaisie de se nantir des bénéfices de l'Ordre en se substituant à des « gens de néant », comme il appelait les Nérestang, gravitait dans l'orbite du soleil royal. Frère de la favorite, Mine de Thianges, il intriguait auprès du roi pour obtenir à titre héréditaire la grande maîtrise de l'Ordre du Mont-Carmel, avec les îles d'Hyères comme siège social et des droits d'amirauté comme revenus. Par sa charge de général des galères, qu'il eût troquée contre la dignité nouvelle, Louis-Victor de Rochechouart-Mortemart, comte de Vivonne, était naturellement enclin à orienter définitivement vers la mer les destinées de l'Ordre de Saint-Lazare. Car il ne voulait plus du vocable du Mont-Carmel, non plus que des services des Carmes, dont il demandait « qu'on rognât les ongles de si près qu'ils ne pussent devenir fâcheux ». Il entendait s'installer à Porquerolles, dans « une place et une rade admirables », repérées par lui. Et ici éclatait la vanité de Vivonne. Aux « isles d'or », si poétiquement baptisées par François Ier (20), il parlait d'imposer son nom patronymique de Mortemart, qui fût devenu celui de l'Ordre, tel celui de Malte pour les Hospitaliers. Et Vivonne ajoutait dans une pathétique supplique à Louis XIV : pour que tout cela soit, « il ne coûterait au Roi qu'une parole » (21). La parole ne fut pas prononcée. Ayant décidé que les revenus des maladreries de l'Ordre seraient affectés à l'entretien des soldats invalides, Louis XIV refusa d'en changer la destination (22). L'administration en fut confiée à un grand vicaire, et quel grand vicaire ! Louvois (23) !

Nérestang, accablé d'infirmités, se démit de sa charge entre les mains du roi le 26 janvier 1673 ; et ses chevaliers, réunis en assemblée générale à la commanderie de Boigny, près d'Orléans, votèrent le rattachement de la grande maîtrise à la couronne de France, ainsi qu'il en était à l'étranger pour les Ordres d'Alcantara, de Saint-Maurice et de Saint-Étienne (24). D'aucuns espéraient encore réaliser le programme maritime d'antan et obtenir les îles de Ré et d'Hyères comme places d'armes pour assurer la défense des côtes, avec le produit des prises comme émoluments (25). Et certes, il ne manquait point, dans l'Ordre, de marins éprouvés : tels, le marquis d'Amblimont, qui en 1675 battait Ruyter au Fort-Royal de la Martinique, le chef d'escadre Panetié, le brillant second de Tourville à la Hougue, le vice-amiral de Châteaurenault, qui fut grand prieur de l'Ordre en Bretagne, Cogolin, etc. (26). Mais Louis XIV n'exauça point leurs vœux : dans la réorganisation de l'Ordre en 1680 (27), il ne se préoccupa plus de ses destinées maritimes, dont le sort était à jamais clos.

Notes et sources

- 1 - Gautier de Sibert, *Histoire des Ordres royaux hospitaliers-militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem*. Paris, 1772, in-4°, p. 375. - Le P. Toussaint de Saint-Luc, *Mémoires ou extraits des litres qui servent à l'histoire de l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem*. Paris, 1681, in-8°, p. 206. Julien de Saint-Didier, *Abrégé sommaire historique et chronologique des Ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare* (Bibi. na, ms. nouv. acq. franç. 4132, p. 224).
- 2 - Gautier de Sibert, p. 424. Un des grands maîtres de l'ordre de Saint-Lazare, Aymar de Chastes, avait été du reste vice-amiral de France sous Henri IV.
- 3 - L'ordre demanda même les 2, Ré et l'archipel des îles d'Hyères (Bibi. nat., ms. noue. acq. franc. 2486, fol. 22).
- 4 - Suivant commission royale du 10 juillet 1666 (Affair. étrang., *Mémoires et documents*, 920, fol. 123; Arch. nat., Marine, B23, fol. cxv v°; Gautier de Sibert, p. 430). Il avait pour second le chevalier de la Rivière.
- 5 - Ses quatre prises furent placées sous les ordres des chevaliers de Brisay de Denonville, de Villemor, Botrel de Beauvais et de Léons (Gautier de Sibert, p. 431. - Le P. Toussaint de Saint-Luc, p. 226).
- 6 - Le 31 mars 1667 (Arch. nat., Marine, B26, fol. IX^oVII).
- 7 - L'agent général des affaires de l'Ordre à Saint-Malo était le frère servant Michel Baudran de Brisselène et de Maupertuis, novembre 1666 (Gautier de Sibert, p. 436, note 1).
- 8 - Lettres royales du 10 juillet 1666 (Gautier de Sibert, p. 429).
- 9 - Toussaint de Saint-Luc, p. 229. - Avis daté de Dieppe, 15 juin (Gazette de France, année 1667, p. 583).
- 10 - Nommé chef de l'escadre des 4 vaisseaux de l'Ordre, le 15 juin 1667 (Arch. nat., Marine, B^o6, fol. II^o III^o IX).
- 11 - Nouvelles datées de Morlaix, 20 août (Gazette de France, année 1667, p. 864).
- 12 - Arch. nat., Marine, B^o6, fol. V^o III^o V°; et B^o7, p. 85, 89, 91, publié par G. Toudouze, *la Défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVII^e siècle*. Paris, 1900, in-8°, p. 276.
- 13 - 8 janvier 1668 (Gazette de France, année 1668, p. 48).
- 14 - Louis XIV au duc de Beaufort, 21 mars 1668 (Arch. nat., Marine, B^o7, p. 39).
- 15 - Louis XIV au marquis de Nérestang, 30 janvier 1668 (*Ibid.*, p. 11).
- 16 - Toussaint de Saint-Luc, p. 231.
- 17 - Dans les provisions du vice-amiral d'Estrées du 12 novembre 1669 (Arch. Marine, B^o8, fol. 176).
- 18 - Gautier de Sibert, p. 469, 474: la proposition de fonder ces académies émanait du chevalier Gabriel Peschard, baron de Bossac.
- 19 - Didier Neuville, *les Établissements scientifiques de l'ancienne marine*. Paris, 1882, in-8°, p. 53 (extrait de la *Revue maritime et coloniale*).
- 20 - Joseph Fournier, *le Marquisat des îles d'or*. Paris, 1906, in-8°, p. 17 (extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*).
- 21 - Vivonne à Louis XIV et à Duché de Vancy. Marseille, 20 janvier 1671; et à M^{me} de Thianges, 24 janvier (Jean Cordey, *Correspondance de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France, pour l'année 1671*. Paris, 1911, in-8°, p. 9).
- 22 - Colbert à Vivonne, 13 février (*Ibid.*, p. 24).
- 23 - Édité de décembre 1672 (Toussaint de Saint-Luc, p. 238).
- 24 - Gautier de Sibert, p. 455.
- 25 - « Sommaire d'une déclaration projetée en faveur de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel » (Bibi. nat., Ms. nouv. acq. franç. 2486, fol. 24).
- 26 - Gautier de Sibert, p. 474.
- 27 - « Déclaration du Roy portant établissement de 5 grands prieurés et 140 commanderies de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, » 28 décembre 1680 (Bibi. nat., ms. franç. 15467, fol. 46).

